

Rapport n°21

Avenente à a cunvenzione di sustegnu à l'associu Scola Corsa Federazione

Avenant à la convention de soutien à l'association
Scola Corsa a Federazione

Dans le prolongement de la délibération du 18 juillet 2024 modifiée le 26 septembre 2024 portant approbation d'une subvention triennale versée à l'association Scola Corsa A Federazione, l'association scola corsa a sollicité la Ville de Bastia afin que lui soit allouée une subvention de 65 300 € pour l'année 2025, pour la mise en place de son programme d'activités, d'évènements artistiques et culturels en immersion alliant ainsi, opportunités d'usage et apprentissage scolaire et périscolaire.

En raison de l'intérêt culturel du projet porté par Scola corsa, en adéquation avec les objectifs du projet Città immersiva et de la politique linguistique et culturelle de la Ville, il est proposé un avenant à la convention triennale comme prévu dans la délibération du 26 septembre 2024 et dans l'article 3 de ladite convention.

Par ailleurs, il est précisé que depuis la rentrée scolaire 2021/2022, l'association Scola Corsa Bastia bénéficie d'une mise à disposition de locaux situés à l'école élémentaire Georges Charpak (cinq salles au premier étage, une cour attenante et un réfectoire).

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. La valeur locative annuelle correspondante est estimée à 21 000 € pour les locaux et 1 800 € pour la parcelle, montant valorisé dans les comptes de l'association. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'avenant de convention de soutien triennal à l'association Scola Corsa pour la période du 26 septembre 2024 au 25 septembre 2027.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant, ainsi que tout acte s'y rapportant.
- De préciser que les crédits sont inscrits au BP 2026 chapitre 65.